



Charlotte Andrieu
Marie Gascard
Guy Eric Jacquet
Esméralda Panadero
Alexia Seguin
Co secrétaires du SNUipp FSU 31

Toulouse, le 5 avril 2022

A Madame Lalane de Laubadère,
Elue chargée de l'Education – mairie de Toulouse

Objet : dédoublement GS en REP+ et ATSEM

Madame Lalane de Laubadère,

Le 29 mars dernier, les écoles maternelles toulousaines ont été destinataires d'un courrier les informant de l'organisation du service des ATSEM pour la prochaine rentrée ainsi que la répartition du nombre d'ATSEM par école.

Alors que le nombre de classe de GS dédoublées n'est pas identifié dans le document du CDEN et que les équipes n'ont pas encore fixé l'organisation pédagogique pour la RS22, le nombre d'ATSEM dans les écoles REP+ est calibré en fonction d'un nombre de classes dédoublées non fixé par l'éducation nationale et inconnu de la mairie à ce jour.

Nous nous questionnons donc sur ce calcul hypothétique du nombre de classes dédoublées effectué par la mairie ayant pour conséquence la suppression de plusieurs postes d'ATSEM dans les écoles REP+. Ce calcul ne peut être la division du nombre de GS par 12, 13 ou encore 14 et si cela était le cas, un grand nombre d'ouvertures devraient être effectuées lors des instances de carte scolaire en juin.

Pour rappel, les organisations pédagogiques relèvent de la compétence des enseignant.es et en l'absence d'indication dans les documents de carte scolaire sur le nombre de GS dédoublées, elles peuvent varier selon les années pour prendre en compte des éléments de cohorte et des éléments pédagogiques. Il peut donc y avoir des GS avec des effectifs à 15, 16 ou plus ou des classes à multi-niveaux qui nécessitent la présence d'une ATSEM.

De plus, à plusieurs reprises, il a été annoncé que le dédoublement des GS se ferait à moyen constant pour la municipalité (locaux et personnels), soit sans travaux et/ou personnel supplémentaire en cas d'ouverture par l'éducation nationale. Dans la réalité, aujourd'hui, le dédoublement se fait effectivement sans moyen supplémentaire lorsqu'une ouverture provisoire de GS dédoublée a été actée en septembre 2021 et donc à moyen constant. Mais quand le dédoublement se fait sans ouverture de classe, la mairie retire des ATSEM et donc le dédoublement ne se fait pas à moyen constant comme annoncé mais en récupérant un poste d'ATSEM.

Alors que la scolarisation des TPS en éducation prioritaire est déjà sacrifiée pour mettre en place les mesures présidentielles, c'est une nouvelle fois les élèves de ces mêmes écoles qui seront privés de la présence d'une ATSEM en GS.

Nous regrettons que vous ne fassiez pas le choix de maintenir les moyens auprès des élèves qui en ont le plus besoin, d'autant plus après deux années de crise sanitaire qui auront vu les inégalités scolaires se creuser encore davantage.

Aussi, il nous semble indispensable de maintenir une organisation avec 1 ATSEM sur tout le temps de classe pour toutes les écoles et encore plus en éducation prioritaire.

Parce que ces décisions ont des conséquences sur les choix de répartitions pédagogiques des équipes enseignantes ainsi que sur la mobilité des ATSEM, nous souhaiterions vous rencontrer rapidement dans le cadre d'une audience.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire, Madame Lalane de Laubadère, en notre engagement en faveur d'un service public d'éducation de qualité.

Le co-sécrétariat du SNUipp-FSU 31

Charlotte Andrieu
co secrétaire
départementale



Alexia Seguin
co secrétaire
départementale



Guy Eric Jacquet
co secrétaire
départemental



Esméralda
Panadéro co secrétaire
départementale



Marie Gascard
co secrétaire départementale



Copie :
Monsieur Alberici – IEN-adjoint